

## RÉSOLUTION DU COMITÉ NATIONAL 30 MARS AU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2021 À PARIS

Le Comité National de la Fédération des personnels des Services Publics et des Services de Santé FORCE OUVRIERE réuni, du **30 mars au 1<sup>er</sup> avril 2021 à PARIS**, rappelle son indépendance à l'égard des employeurs, des gouvernements, des partis, des groupements ou rassemblements politiques, des sectes philosophiques et religieuses. Il réaffirme d'une façon générale son opposition à toute influence extérieure au mouvement syndical.

Le Comité National ne saurait rester indifférent aux remises en cause des libertés individuelles et collectives découlant de l'état d'urgence sanitaire et fait sienne la déclaration de la CE confédérale du 17 décembre 2020.

Le Comité National s'inscrit dans les résolutions du Congrès Fédéral qui s'est tenu du 14 au 18 janvier 2019 à Rouen et des dernières résolutions du Comité Confédéral National (CCN).

### Sur la politique générale

Le Comité National dénonce l'entêtement du gouvernement à maintenir coûte que coûte ses contre-réformes prévues avant l'épidémie et rejetées par les travailleurs, refusant que leurs droits soient amoindris. Il s'oppose aux réformes néfastes de l'assurance chômage et des retraites.

◆ **Sur l'Assurance chômage**, l'exécutif s'obstine à modifier les règles qui au final feront 1,2 million de perdants en impactant lourdement les demandeurs d'emploi, notamment les plus précaires. De plus, comme le craignait FO, le bonus-malus sur les cotisations patronales pour lutter contre l'abus de contrats courts dans sept secteurs ne s'appliquera pas avant septembre 2022.

Dans ces conditions, le Comité National, avec la Confédération, revendique l'abandon de cette réforme injuste et demande l'ouverture d'une nouvelle négociation paritaire et libre.

◆ Le gouvernement persiste dans sa volonté de réformer le **système des retraites**, avec la réforme dite universelle par points qui n'a comme objectif que la baisse des pensions et d'imposer aux agents publics et aux salariés du secteur privé de travailler plus longtemps pour prétendre à une pension de retraite à taux plein.

Le Comité National rappelle son opposition ferme à tout nouveau recul de l'âge de départ à la retraite que ce soit par le biais d'un âge légal, un âge de taux plein, pivot ou d'équilibre ou par l'allongement de la durée d'activité. Qu'il s'agisse de la CNRACL, de l'IRCANTEC ou de toute autre caisse de retraite, le Comité National rappelle que la réforme voulue par le gouvernement conduirait à un régime unique entre les mains de l'État, évinçant le contrepois exercé par le syndicat et la négociation collective.

Le Comité National exige le maintien et l'amélioration des 42 régimes de retraite existants et la conservation des catégories actives et insalubres, avec le calcul de la pension sur la base des six derniers mois de traitement dans la fonction publique. Il rejette tout système universel de retraites par points, qui remettra en cause les acquis de chaque régime et aboutira à une baisse des pensions.

◆ **Sur La future loi « grand âge et autonomie »**, elle se retrouve une nouvelle fois repoussée par le gouvernement, sans perspective de voir le jour avant la fin de la crise sanitaire.

Concernant la création d'une 5<sup>ème</sup> branche, le Comité National rappelle que la perte d'autonomie constitue un risque au même titre que n'importe quelle maladie. Aussi, le Comité National considère que ce risque doit relever de la branche maladie de la sécurité sociale reposant sur des cotisations garantissant les principes fondateurs et protecteurs du salaire différé. Avec la création d'une 5<sup>ème</sup> branche se profile en réalité la mise à l'écart des retraités du régime général et donc la remise en cause de l'un des fondements de la sécurité sociale basés sur la solidarité intergénérationnelle. C'est pour les mêmes raisons que le Comité National rejette les pistes envisagées pour le financement de cette 5<sup>ème</sup> branche qui rompent avec le principe du salaire différé pour lui substituer l'impôt sous différentes formes.

La détermination de FO reste intacte face au retour évoqué de la contre-réforme des retraites. Les résultats globaux des élections de mars 2021 pour le renouvellement des représentants à la CNRACL confortent notre position de rejet face aux velléités du gouvernement à détruire ce que nos anciens ont construit.

◆ **Sur le dossier des salaires**, le Comité National estime indispensable que s'ouvrent immédiatement de véritables négociations dans le cadre d'un vrai dialogue social, thème "déserté" ces dernières années par les gouvernements successifs et le patronat.

Le Comité National, avec la Confédération, rappelle son attachement fondamental à la liberté de négociation collective et à la liberté contractuelle, afin de permettre de déboucher sur des accords conventionnels porteurs de progrès des droits des salariés. Pour le Comité National, la question des salaires doit être tout autant prioritaire que celle des emplois, l'un n'étant pas l'ennemi de l'autre. Concernant la Fonction Publique, le Comité National exige la revalorisation générale des salaires par l'augmentation de la valeur du point d'indice d'au moins 20 %, correspondant à la perte du pouvoir d'achat comparée à l'inflation depuis des décennies, ainsi que la révision de l'ensemble des grilles des cadres d'emplois et corps de la Fonction Publique. Le Comité National s'insurge que le rendez-vous salarial ne soit qu'un simulacre de dialogue social et de négociation salariale, il exige de la part du gouvernement employeur un juste retour au regard de l'investissement des agents publics démontré chaque jour et encore un peu plus depuis le début de la crise sanitaire.

Si le recours massif aux budgets publics pour faire face à la crise sanitaire, économique et sociale a conséquemment produit une augmentation de la dette, le Comité National met en garde le gouvernement qu'elle ne doit en aucun cas être demain prétexte au retour ou à la poursuite de l'austérité et des « réformes structurelles » principalement pour nos secteurs par les restructurations, les fermetures de lits, l'externalisation de pans entiers de certains services ou le recours accru voire systématisé aux contractuels. Cela vaut pour le service public et la fonction publique plus largement.

## **✚ Sur la gestion de la pandémie de la Covid 19 par le gouvernement**

Après :

- le manque criant de matériels de protection individuelle qui a conduit la Fédération à déposer une plainte contre X au titre, entre autres, d’homicide et de violences involontaires et de mise en danger délibérée de la vie d’autrui ;
- le manque de reconnaissance des personnels qui continuent d’assurer le service public ;
- le manque de tests, de matériel médical et de médicaments;
- les disparités de traitement dans le versement de la prime exceptionnelle dite « Covid » ;
- le manque criant de dialogue social qui a prévalu dans les premiers mois de la pandémie et qui persiste, le Comité National continue de dénoncer la gestion gouvernementale de la crise liée à la pandémie de la Covid 19. Le Comité National constate qu’entre le discours et les actes du gouvernement le gouffre est incontestable et que sa politique, non seulement chaotique, est dangereuse au combat contre la pandémie de Covid en incitant à la démobilisation des personnels.

Si on présente la vaccination comme la meilleure solution pour sortir de ce marasme, de cette ambiance pesante sur le moral de toutes et tous, le gouvernement doit tout mettre en œuvre pour protéger les populations et travailleurs.

## **✚ Sur la reconnaissance de la Covid en Maladie professionnelle**

Le Comité National considère que le décret relatif à la reconnaissance en maladie professionnelle des pathologies liées à la Covid 19 est une insulte à tous les personnels qui ont eu à accueillir du public et/ou se sont engagés pleinement auprès des patients, des résidents et de la population, alors même que les moyens de protection étaient insuffisants voire totalement absents. Pour le Comité National, les restrictions de durée, comme la considération de la thérapeutique subie pour caractériser une maladie professionnelle, sont des critères totalement aberrants et inacceptables.

Le Comité National exige la réécriture de ce décret pour une reconnaissance systématique et étendue à tous les fonctionnaires des collectivités, des établissements publics, médico-sociaux, sociaux et hospitaliers comme des salariés du privé.

Le Comité National estime par ailleurs que si l’instruction DGOS, du 6 janvier 2021 infléchit quelque peu les critères pour obtenir cette reconnaissance, elle n’en reste pas moins très largement contraignante et contestable, car trop restrictive.

De plus la Fédération conteste cette instruction qui n’autorise pas à déclarer un accident de service lié à la contamination par le virus de la Covid-19 devant la juridiction compétente.

Pour ces motifs, le Comité National se félicite de l’initiative de la Fédération d’avoir porté les recours auprès du Conseil d’État, afin de porter nos revendications.

## **✚ Sur le volet carrières et rémunérations du « Ségur de la Santé »**

Le Comité National se félicite des avancées salariales obtenues lors des négociations dites du Ségur de la Santé pour tous les agents et salariés hospitaliers et des EHPAD de la FPH et de la FPT. En outre, par sa détermination et la mobilisation des personnels, FO aura permis l’extension du Complément de Traitement Indiciaire aux personnels des structures rattachées aux établissements déjà bénéficiaires de cette augmentation salariale et aux EHPAD territoriaux.

Cette extension aux EHPAD territoriaux doit impérativement être utilisée comme point d'appui pour développer nos implantations dans ce secteur.

Pour autant, le Comité National rappelle que certains personnels des secteurs médico-social public, social public autonome et privé à but non lucratif, d'aide à domicile, social des conseils départementaux, de l'aide sociale à l'enfance, des services de PMI, de l'autonomie, des SSIAD, foyers logements, foyers de vie, centres communaux de santé et des services de l'enfance et de la petite enfance restent exclus par le Ministère de la Transformation et de la Fonction Publiques et le Ministère des Solidarités et de la Santé de cet accord, ce qui est intolérable. Les dernières propositions de la mission LAFORCADE pour cette extension le sont tout autant, avec le maintien d'une exclusion de nombreux personnels.

Le Comité National exige l'extension et la transposition intégrale et immédiate du protocole d'accord pour ces personnels.

Sur les négociations actuelles des grilles de rémunérations dans le cadre du Ségur de la Santé, le Comité National met en garde le gouvernement sur une remise en cause de ses propres engagements et une réduction de la portée des revalorisations salariales pour les professionnels concernés. Le Comité National considère que tout arbitrage pour un moins disant financier serait une insulte pour les personnels et un casus belli pour FO. Le Comité national exige la transposition, dans son intégralité, aux cadres d'emplois de la fonction publique territoriale.

Le Comité National exige l'ouverture la plus rapide possible de négociations sur les grilles des directeurs des soins compte-tenu de la crise de recrutement dans ce corps, ainsi que l'ouverture de négociations salariales et de carrière pour les sages-femmes.

Le Comité National mandate le Secrétariat Fédéral pour déterminer les moyens à mettre en œuvre pour obtenir nos légitimes revendications et engagements contenus dans l'accord carrières et rémunérations du Ségur de la santé.

Le Comité National rappelle que ces mesures ne peuvent se substituer à la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires, il condamne la poursuite du gel du point d'indice.

### **Sur la situation des établissements hospitaliers, sociaux et médico-sociaux**

Le Comité National persiste à condamner la Loi de Transformation de la Fonction Publique et à exiger son abrogation. Il dénonce l'avancée et la publication des textes à marche forcée profitant de la situation sanitaire pour limiter les discussions, et empêcher la résistance.

Le Comité National condamne également l'ensemble des lois « Santé » adoptées ces vingt dernières années, et leurs conséquences délétères à la fois pour les personnels et les usagers.

Le Comité National regrette et dénonce que le gouvernement continue ses contre-réformes initiées avant la crise dans la FPH et s'obstine même à les accélérer, alors que la crise sanitaire a démontré que l'organisation de notre système de santé a failli. Le Comité National exige un moratoire de toutes les pseudo-réformes en cours et que les vraies leçons et manques pendant la pandémie soient pris en compte pour retrouver un service public hospitalier de qualité.

Le Comité National exige l'abandon de l'enveloppe fermée que constitue l'ONDAM par un financement qui tienne compte des réels besoins des établissements pour définir les moyens nécessaires alloués au système de santé. L'enveloppe budgétaire doit s'adapter aux établissements et non l'inverse. L'enveloppe budgétaire déterminée par les parlementaires déconnectés du terrain

ne fait que contraindre les établissements à l'austérité. La logique de l'hôpital entreprise et marchande doit s'arrêter !

Le Comité National dénonce la grande majorité des conclusions et les 33 propositions qui ont été prétendument retenues lors du « Ségur de la Santé » en matière de financement, de structuration et de territorialisation de l'offre de soins. Pour rappel, le Ministre Olivier VÉRAN avait clairement déclaré que ces mesures devaient s'inscrire dans le prolongement de « Ma Santé 2022 ».

Le Comité National se félicite de l'initiative de la Fédération d'un premier recensement des fermetures de lits et places dans nos établissements sanitaires et médico-sociaux. Le CN déplore et condamne la continuation de la diminution de l'offre de soins, alors que notre territoire est confronté à une troisième vague de pandémie. Les 1100 lits supprimés en l'espace d'un an, dénombrés par la Fédération, reflètent la volonté du gouvernement de poursuivre le démantèlement de l'hôpital public et l'écart entre l'expression médiatique de celui-ci et la réalité des chiffres.

Dans ces conditions, et devant l'aggravation de la situation sanitaire et des manques criants de moyens récurrents, le Comité National revendique et exige :

- L'arrêt des fermetures de lits et la réouverture sans délai de plusieurs milliers de lits de réanimation, de médecine, chirurgie et soins de suite ;
- L'arrêt des fermetures et l'externalisation des services logistiques et administratifs ;
- Le recrutement des personnels non médicaux et médicaux nécessaires à une prise en charge de qualité, avec en premier lieu le recrutement immédiat de 15 000 postes (7500 non pourvus et 7500 de création) non pourvus contenus dans les accords du Ségur de la santé ;
- La titularisation immédiate des personnels contractuels ;
- La suppression de l'enveloppe fermée de l'ONDAM, l'augmentation significative des budgets des établissements ;
- Le maintien des attributions, missions et de tous les moyens des CHSCT dans les établissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux ;
- Le financement automatique de toutes les études promotionnelles avec maintien du CTI et rétablissement immédiat de l'indemnité de vie chère pour les agents ultra-marins pendant leurs formations (supérieures à 52 jours/ par an y compris dans l'hexagone) ;
- Le financement intégral des surcoûts COVID conformément aux engagements pris ;
- Le financement intégral du protocole carrières et rémunérations avec toutes ses implications sur les cotisations et charges induites.

Le Comité National rappelle que le protocole contient dans son avenant un engagement de financement spécifique.

Il dénonce la décision de rendre illisible ce financement en l'intégrant dans les tarifs et récuse d'ores et déjà toute restriction à la mise en œuvre des mesures pour raisons de financement.

De plus, le Comité National condamne l'accélération de l'intégration-fusion des établissements au sein des GHT que FO avait prédit la première. Sous couvert d'une médicalisation et simplification de la gouvernance sanitaire, l'exécutif a publié une ordonnance le 17 mars 2021 permettant de fusionner toutes les commissions médicales d'établissement en une CME unique de GHT, tout comme pour les commissions des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques. Si FO aura permis, dans un premier temps d'éviter la possibilité que les CSE subissent le même sort, le Comité National n'en condamne pas moins ce processus et exige le retrait de cette ordonnance.

Le Comité National rappelle son opposition à tous les ordres professionnels.

### **Sur les Agents en situation d'handicap**

Dans le prolongement du Congrès Fédéral et du Congrès confédéral, le Comité National réaffirme que nous devons renforcer nos revendications en faveur de l'insertion et du maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés.

Le Comité National affirme que la défense et l'accompagnement des travailleurs handicapés doit être une priorité au quotidien.

Le Comité National dès aujourd'hui incite l'ensemble de nos militants à participer à la formation spécifique qui va être proposée aux camarades des trois versants de la fonction publique sur l'initiative de la commission handicap confédérale.

### **Protection Sociale Complémentaire (PSC)**

Suite à la parution de l'ordonnance actant la mise en place d'une protection sociale complémentaire à partir de 2026 y compris pour les fonctionnaires retraités, le Comité National se félicite d'avoir voté favorablement ce texte. Néanmoins pour FO, la PSC ne pourra être qu'un complément des droits existants et ne lâchera pas la proie pour l'ombre. Pour la FPH, le Comité National exige de la part du gouvernement, à ce que l'article 44 des soins gratuits soit renforcé ainsi que le maintien et l'amélioration de la prestation maladie du CGOS dans le cadre des éléments de la prévoyance.

Le Comité National revendique, dans le cadre de ces négociations, l'amélioration des garanties statutaires pour les 3 versants de la fonction publique. Le Comité National exige que le financement de la PSC soit éclairci dans les plus brefs délais. Il n'acceptera pas que celui-ci soit pris sur des crédits déjà existants prévus pour les personnels.

### **Sur les collectivités territoriales, les EPCI**

Depuis plusieurs mois, les agents territoriaux sont engagés et très sollicités pour assurer la continuité du service public auprès de la population avec des conditions de travail rendues très difficiles par ce contexte sanitaire.

Les agents territoriaux mobilisés depuis le début de cette crise ont un sentiment d'abandon. Ils assurent la continuité du service public, malgré une charge de travail fortement accrue de plus en plus pesante et contraignante. Par ailleurs nous constatons que :

- Les différentes mesures ou préconisations du gouvernement ont été différemment appliquées suivant les collectivités que ce soit en matière de télétravail, d'attribution de la prime COVID, de retenue de congé et RTT,
- Les comités techniques ou les CHSCT n'ont pas toujours été consultés.

Le Comité National exige que les mesures prises dans le cadre de la crise sanitaire dans les collectivités fassent enfin l'objet de directives claires du gouvernement, si nécessaire sous forme réglementaire. Il demande que la prime « Covid » de 1000 euros soit versée à tous les agents de manière identique.

De plus, le Comité National exige le retrait de la mise en œuvre de la loi de la transformation de la fonction publique et de toutes ses conséquences sur les instances, le temps de travail, les lignes directrices de gestion... Le Comité national reconnaît les avancées obtenues par notre organisation

par rapport à la version initiale du projet de décret sur les CST (doublement du nombre de suppléants, possibilité d'une Formation Spécialisée Sécurité Santé Conditions de Travail (SSST) en deçà de 200 agents...). Néanmoins, il considère toujours que ce texte va réduire fortement le nombre de représentants et entraîner, de facto une dégradation des conditions d'hygiène et de sécurité dans les collectivités territoriales.

Le Comité National se félicite de la campagne lancée par la Fédération pour la reconnaissance des agents territoriaux qui s'inscrit dans l'action confédérale de la reconnaissance des travailleurs de deuxième ligne. Le Comité National revendique que le gouvernement prenne dès à présent des mesures urgentes de revalorisation en direction des agents de la catégorie C, au-delà des 1 et 2 points accordés pour rattraper le smic.

Le Comité National invite l'ensemble de ses structures à informer les agents pour établir et porter avec eux les cahiers de revendications.

Le Comité National condamne et s'oppose au projet de loi dit « 4 D » qui vise à désorganiser et affaiblir encore plus les services de l'Etat et créer des inégalités entre territoires. Le transfert des routes aux métropoles, aux régions, celui des directeurs des foyers de l'enfance, l'expérimentation de transferts de compétences entre collectivités, celui de certaines lignes ferroviaires et de gares aux régions vont totalement brouiller la lisibilité des compétences, déjà bien attaquées par les lois précédentes.

Le Comité National s'oppose au démantèlement de la République gage d'égalité de traitement des citoyens. Au travers de ce projet de loi, il s'agit d'une amplification du mouvement de transfert de responsabilité Etat/Collectivités pouvant à terme, mettre à mal l'égalité républicaine, à laquelle d'ailleurs, le gouvernement préfère l'égalité des chances, qui n'est pas garante d'égalité réelle entre citoyens.

Le Comité National condamne fermement la publication du décret imposant aux sapeurs-pompiers de vacciner. Le gouvernement « ubérise » des actes qui nécessitent une formation spécifique. Par ailleurs, le Comité National refuse que la responsabilité personnelle de l'agent soit engagée en cas de problème.

Le Comité National se félicite de l'ouverture du Beauvau de la sécurité à la Police municipale. Le Comité National exige du gouvernement qu'il ouvre des négociations sur le volet social.

Le Comité National s'oppose à la Loi ASAP et au projet d'ordonnance sur la réforme des modes d'accueil de la petite enfance. Cette ordonnance acte une dégradation des conditions de travail des professionnels(les) de ce secteur et ouvre le champ à plus de privatisations des structures d'accueil des jeunes enfants.

Le Comité National se félicite des travaux engagés sur les assistants(es) familiaux(les) en partenariat avec la Fédération Nationale Action Sociale Force Ouvrière (FNAS-FO) qui ont permis d'établir un cahier de revendications commun, clair et ferme.

Pour tous les personnels de ces secteurs, le Comité National revendique l'attribution du complément indiciaire de traitement de 183 euros.

### Sur le secteur de l'habitat

Le Comité National condamne la restructuration du tissu HLM notamment la disparition de plusieurs Offices Publics de l'Habitat (OPH) au profit de grands groupes privés HLM qui conduit à la privatisation du logement social.

Le Comité National prend acte de la création des sociétés de coordination, entité nouvelle dans le secteur de l'habitat, qui doit permettre notamment de relancer le logement social dans les territoires. Pour autant, ces créations ne doivent pas se faire au détriment des personnels.

### Sur le secteur de l'eau et de l'assainissement

Le Comité National condamne l'Offre Publique d'Achat de Véolia sur le groupe Suez. Cette OPA aura pour conséquence le démantèlement de Suez et la vente de l'activité eau à un fonds d'investissement dont la seule optique sera la rentabilité des actions au détriment des salariés et des usagers. Le Comité National apporte tout son soutien aux camarades de son union nationale des syndicats de l'eau et de l'assainissement et plus particulièrement ceux de Suez qui se mobilisent contre cette opération.

### Sur le secteur de la santé privée

Les négociations menées avec les fédérations patronales n'ont pas permis à cette étape l'attribution des 183 euros à tous les salariés de la FEHAP et de la Croix-Rouge Française. Les salariés des établissements français du sang se voient toujours refuser l'attribution du complément salaire « Ségur ». À cette étape, la mission LAFORCADE chargée de ces négociations rejette son élargissement à tous les personnels et renvoie la négociation pour ceux relevant du champ du handicap à la condition d'une négociation d'une convention collective unique dans la branche.

C'est pourquoi l'UNSSP de la FNAS et de la FEC ont décidé d'une manifestation à Paris le 8 avril 2021 pour exiger le versement à tous les personnels des 183 euros, avec une demande d'audience au Premier ministre.

Le CN se félicite de l'appel de la Fédération à la grève ce 8 avril.

Le Comité National :

- exige une augmentation des salaires dans toutes les conventions collectives ;
- le maintien et l'amélioration de toutes les conventions collectives ;
- l'abandon immédiat du regroupement de l'activité des CLCC et celle des CHU dans des nouvelles entités juridiques publiques/privées.

### Sur le développement de Force Ouvrière

Le Comité National appelle à nouveau les camarades de la Fédération des personnels des Services Publics et des services de Santé FORCE OUVRIÈRE à apporter leur concours actif aux Unions Départementales pour les élections professionnelles des TPE qui se déroulent depuis le 22 mars et ce, jusqu'au 6 avril 2021.

Les récentes élections à la CNRACL ont encore démontré la nécessité absolue d'un travail commun au sein de nos Groupements Départementaux, afin d'accroître la représentativité de notre organisation. L'une des conditions sine qua non à la réussite du renforcement de notre organisation étant le travail de terrain.

Dans ce cadre, le Comité National rappelle que l'unité de la Fédération doit permettre aux Groupements Départementaux de s'organiser pour convaincre les agents et salariés de nous rejoindre. Il demande aussi qu'il soit mis en place une section de retraités au sein de chaque GD avec pour mission de garder nos adhérents au moment du départ à la retraite.

Le Comité National estime que, quelles que soient les conditions particulières des restrictions sanitaires qui s'imposent à tous, les Groupements Départementaux se doivent, dès à présent, de mettre tout en œuvre pour consolider nos syndicats et en créer de nouveaux. Ce ne sont qu'à ces conditions que FO renforcera sa représentativité, gagnera sur ses revendications et emportera les prochaines élections professionnelles de 2022.

Le Comité National appelle l'ensemble de ses syndicats à participer à la journée de grève et de manifestations le 8 avril. Cette journée s'inscrit dans la revendication pour obtenir les 183 € pour l'ensemble des agents de la FPH et pour l'ensemble des agents des services de PMI, de l'autonomie, des SSIAD, foyers logements, foyers de vie, centres communaux de santé et des services de l'enfance et de la petite enfance de la FPT qui sont les exclus des mesures du « Ségur de la santé ».

**RÉSISTER – REVENDIQUER – RECONQUÉRIR !**

*Résolution adoptée à l'unanimité à Paris, le 1<sup>er</sup> avril 2021*